

# REQUALIFICATION RD 900 PERPIGNAN POLLESTRES

	<b>Date</b>	<b>13/02/23</b>	
	<b>Lieu</b>	Salle du Conseil Municipal – Mairie de Pollestres	
<b>REUNION DE CONCERTATION</b>			
	<b>Rédacteur</b>	S.MARI	

Relevé de décisions

## Objet de la réunion de concertation

La concertation publique organisée par le Département entre le 6 février 2023 et le 11 avril 2023 inclus a pour but d'informer et d'associer à l'élaboration du projet les différents acteurs locaux (partenaires, riverains, associations, agriculteurs, ...) concernés par le projet et de recueillir leurs observations sur les différentes options d'aménagement qui découleront des études préalables en cours, avant le lancement des procédures réglementaires.

L'objectif de la concertation ainsi défini permettra :

- D'éclairer les décisions du maître d'ouvrage par la connaissance du plus grand nombre d'enjeux à considérer,
- De légitimer les raisons de ces choix
- D'améliorer globalement la qualité du projet, de réduire ses impacts et d'optimiser ses avantages,

La réunion de concertation organisée le 13 février 2022 en salle du Conseil Municipal de la mairie de Pollestres est un temps d'échange qui s'inscrit dans le cadre de cette concertation.

*NB : le terme usager désigne les personnes du public qui peuvent également être des riverains du projet.*

## Relevé de décisions

Monsieur le Maire de Pollestres accueille les participants et présente les différents projets d'extension portés par la commune notamment dans le cadre de la ZAC Olympeo ainsi que son soutien au projet de requalification de la RD 900, objet de la concertation.

Madame la Présidente du Département introduit la réunion de concertation et présente les principaux objectifs du projet de requalification de la RD 900 entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres envisagé en cofinancement avec la Communauté Urbaine de Perpignan, à l'instar d'autres grands projets du territoire, et la commune de Pollestres.

Ce projet adapté aux enjeux actuels d'évolution climatique et d'attentes des usagers prévoit non seulement une amélioration des conditions de circulation routière mais aussi le développement du réseau des infrastructures de modes doux dans le respect des objectifs de développement durable.

Les services du Département présentent le projet en 5 points :

1 - Déroulement de l'opération

2 - Contexte du projet

3 - Résultat des études réalisées

4 - Projet envisagé

5 - Eléments de planning

Un temps d'échange prend place à l'issue de cette présentation sachant que plusieurs questions portent davantage sur l'urbanisation de Pollestres et relèvent donc de la mairie.

Question 1 posée par un usager :

Où se trouve le giratoire projeté pour l'accès à la ZAC Olympeo ainsi que la voie d'accès à celle-ci ?

Réponse du Département :

Il se situe au-delà du second correc en partant de Pollestres (affluent du Correc de la travessa) soit à environ 300 m de la limite d'urbanisation de Pollestres. La voie d'accès est compatible avec le projet porté par le Département mais n'est pas à ce stade précisément définie.

Précisions apportées par la ville de Pollestres : L'accès de la ZAC Olympeo n'est en effet pas précisément arrêté car il est lié à la 4ème tranche de la ZAC Olympeo qui intègre le bouclage du contournement Nord de Pollestres.

Question 2 posée le représentant du collectif de la rue des muriers et des mimosas :

Le collectif remercie le Département de la prise en compte de leur demande de protection acoustique et souhaite avoir des précisions sur la longueur du mur envisagé.

Réponse du Département :

Le mur projeté démarre au niveau des premières habitations au Nord et a été envisagé au-delà de la venelle située au niveau des dernières habitations sur environ 40 m (au niveau de l'espace paysager de type pinède), afin de protéger également les maisons plus éloignées de la voie mais exposées au bruit. Il s'agit d'une optimisation afin d'assurer une protection la plus efficace possible, obtenue après différentes modélisations par le spécialiste en acoustique recruté pour les études.

Question 3 posée par un usager :

La piste cyclable permettra-t-elle de relier Cap de Fouste / Villeneuve de la Raho via le nouveau rond-point ?

Réponse de la ville de Pollestres :

La liaison doit plutôt s'effectuer via la RD 39 après les travaux d'adduction d'eau potable. La commune rappelle les actions entreprises pour assurer la continuité des cycles et des piétons au niveau des carrefours en zone urbaine.

Réponse du Département :

Le Département va entreprendre une sécurisation de la RD 39 dans la continuité des travaux engagés qui prévoit également la création d'une piste cyclable permettant ainsi de relier les infrastructures déjà existantes au niveau de Cap de Fouste.

Question 4 posée par un usager :

Une continuité cyclable est-elle prévue au niveau du lotissement Catalunya ?

Réponse du Département :

Le projet porté par le Département permettra de relier la partie urbanisée de Catalunya en sécurité. L'aménagement des itinéraires modes doux dans la zone urbaine dépend ensuite de la Commune de Perpignan. Ce lotissement semble adapté pour la circulation des modes doux.

Question 5 posée par un usager :

Le radar existant au niveau du lotissement Catalunya sera-t-il maintenu ? Les niveaux d'atténuation sonore avancés seront-ils atteints malgré l'accroissement de la vitesse à 90 km/h et l'élargissement de la voie ?

Réponse du Département :

Le radar dépend des services de l'Etat mais sera a priori maintenu. L'ouvrage de protection acoustique envisagé n'est plus un simple remblai en terre de hauteur variable, mais un mur acoustique adapté, dont la hauteur supérieure à l'actuelle prévue à 3,50 m et continue, garantira une efficacité équivalente voire supérieure au dispositif actuel malgré les modifications apportées à la RD 900.

Question 6 posée par un usager :

Les murs acoustiques envisagés sont de hauteur différente sur Pollestres et Perpignan et les vitesses actuelles sont également différentes (110 km/h sur Pollestres en direction de Perpignan), qu'en est-il de l'équité de traitement ?

Réponse du Département :

La vitesse réglementaire sera uniformisée sur l'ensemble de l'itinéraire aménagé à 90 km/h.

Les hauteurs des infrastructures sont adaptées à chaque situation, le principe étant que la hauteur peut diminuer avec la même efficacité plus elle est proche de la source. Les configurations proposées permettront d'atteindre les objectifs d'atténuation du bruit envisagés pour chaque contexte particulier.

Question 7 posée par un usager :

La multiplication des ronds-points ne va-t-elle pas générer un obstacle à la fluidité du trafic.

Réponse du Département :

Le nouveau rond-point permettra de garantir une circulation apaisée. Une vitesse de 70 km/h, favorise la fluidité du trafic par rapport à une vitesse de 110 km/h moins efficace pour l'écoulement du trafic.

Réponse de la ville de Pollestres :

La voie de contournement de Pollestres répartira le trafic entre les différents ronds-points et réduira les problèmes. Les ronds-points sont positionnés selon des interdistances réglementaires.

Question 8 posée par un usager :

Est-il prévu un projet de mise à 2X2 voies et de protection acoustique dans la zone sise entre le giratoire de la gendarmerie et le giratoire du centre commercial notamment du fait de l'accroissement du trafic apporté par le projet ?

Réponse du Département :

Il n'est pas prévu d'aménagement dans cette zone d'une part parce qu'il s'agit d'une zone urbaine et qu'il semble difficile de créer une séparation supplémentaire dans cette zone et d'autre part par manque d'espace disponible, notamment par la présence d'arrêts de bus et de cheminements piétons. Il n'est pas envisagé de mettre en œuvre des dispositifs antibruit.

Réponse de la ville de Pollestres :

Il convient de préciser que le projet n'apportera pas de trafic supplémentaire au contraire, la voie de contournement Nord de Pollestres devrait mieux répartir les flux et permettre de les limiter.

Les mobilités alternatives devraient également contribuer à la diminution du trafic dans un contexte d'augmentation du coût des carburants notamment si des offres de mobilités efficaces via les transports en commun le permettent.

Complément apporté par le Département :

Si le nombre de véhicules devait diminuer, le projet prévoit la possibilité d'affecter une voie réservée aux

transports en commun.

Question 9 posée un riverain :

Au niveau de Perpignan comment va être élargie la voie actuelle et la rue des Granollers va-t-elle être maintenue ?

Réponse du Département :

L'élargissement de la plateforme de la voie actuelle ne va se faire que dans la direction du Lotissement Catalunya en conservant la rue des Granollers.

Question 10 posée par un usager :

L'actuel accès à la RD 91 depuis la RD 900 va-t-il être supprimé ?

Réponse du Département :

Il va être reporté au niveau de l'échangeur du Mas Bon Secours qui était jusqu'alors incomplet.

Question 11 posée par un usager :

Concernant le contournement Nord de Pollestres porté par la Mairie et l'aménageur, quand est-ce que le tracé définitif sera déterminé ?

Réponse de la ville de Pollestres :

La finalisation du contournement de Pollestres dépend de la validation de la 4<sup>ème</sup> zone de la ZAC Olympeo qui n'est pas encore finalisée. Toutefois, une partie de cette voie de contournement sera ouverte par anticipation depuis la route de Canohès au regard de la création d'une desserte pour les nouveaux équipements dont ceux sportifs.

Question 12 posée par un usager :

Pouvez-vous apporter des précisions sur les accès du contournement de Pollestres ?

Réponse de la ville de Pollestres :

Afin de pouvoir déclarer d'utilité publique le projet d'extension de la commune au Nord dans le cadre de la ZAC Olympeo, différentes conditions sine qua non ont été imposées dont la création d'un nouvel accès permettant aux nouveaux habitants de ne pas avoir à traverser le centre de la commune. La nouvelle voie se situera en amont du passage à gué.

Question 13 posée par un usager :

La limitation à 30 km/h n'est pas respectée au niveau de la rampe d'accès de la rue des Mimosas, y a-t-il des solutions envisageables pour réduire la vitesse ?

Réponse de la ville de Pollestres :

5 aménagements ont déjà été entrepris, un sixième pourrait-être envisagé pour réduire la vitesse, cependant il n'est souhaitable d'aménager systématiquement les voies dès le constat d'un problème car les solutions ne garantissent pas une efficacité totale et peuvent amener des désagréments comme du bruit pour les ralentisseurs. Il conviendrait plutôt d'attendre la réalisation de l'aménagement de la RD 900 puis du contournement Nord de Pollestres qui résoudront ce problème de transit.

Question 14 posée par un usager :

Le passage piéton situé au niveau du rond-point d'entrée de ville (centres commerciaux) n'est pas sécurisant, des solutions peuvent-elles être envisagées ?

Réponse de la ville de Pollestres :

La mairie de Pollestres a déjà proposé de reculer un passage piéton au niveau de l'arche. La question posée relève d'un autre sujet qui nécessitera une réunion spécifique associant les acteurs concernés et notamment le Département.

La création d'une passerelle avait été demandée aux centres commerciaux mais non suivie d'effet au regard des coûts très importants.

Question 15 posée par un usager :

Le bilan de la concertation sera-t-il accessible ?

Réponse du Département :

Oui, les relevés de décision des réunions publiques et le bilan de la concertation seront mis en ligne sur le site du Département.

Question 16 posée par un usager :

Quel est le délai de réalisation ?

Réponse du Département :

Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires, le démarrage prévisionnel des travaux est envisagé avant la fin de l'année 2025.

Complément apporté par le Collectif de la rue des Muriers et des Mimosas :

Le collectif souhaiterait que les travaux puissent démarrer par la construction du mur acoustique pour qu'il soit créé au plus tôt.

Réponse du Département :

L'organisation du chantier répond d'abord à des enjeux techniques et à l'avancement des négociations foncières. Or, les seuls blocages fonciers repérés à ce stade se trouvent sur la commune de Pollestres.

Question 17 posée par un usager :

Quelle sera la durée des travaux et se feront-ils de nuit ?

Réponse du Département :

La durée estimée pour ce type d'aménagement est de 18 mois. S'agissant de l'extension d'une infrastructure existante, le maintien en place de la circulation est possible, avec des restrictions sur les phases de raccordement des infrastructures nouvelles aux anciennes. Les interventions de nuit seront limitées au strict minimum du fait des nuisances occasionnées.

Question 18 posée par un usager :

Qu'en est-il du futur projet de doublement de la Rocade Sud avec 3 scénarii envisagés ?

Réponse du Département :

Lorsque les voiries nationales ont été transférées au Département en 2006 rien n'était programmé pour envisager un nouveau contournement Sud ;

Le Département a développé sur un délai très court, en 10 ans, toute la Rocade Ouest en anticipant les évolutions, notamment par le dénivellement possible des giratoires créés et permettre la réalisation d'un projet de bouclage Sud.

La rocade actuelle est perçue comme un boulevard urbain du fait du débordement de l'urbanisation, ce qui créé des problématiques de traversées pour les modes doux et de nuisances pour les riverains.

Les premières enquêtes relatives à la création d'une nouvelle Rocade au Sud du Territoire sont en cours mais

elles se situent bien en amont de la décision de la réaliser. Dans l'hypothèse d'une prise de décision des différents acteurs du Territoire sous 3 ans, il faudrait encore environ 10 à 15 ans pour que le projet puisse être mené à terme. D'autre part, le principe de « coulée verte » au Sud envisagé dans les documents d'urbanisme et imposée au Département, contraint fortement les possibilités d'intervention dans ce secteur.

Le Département et la Communauté Urbaine de Perpignan ont convenu d'avancer sur un traitement à plus court terme de la Rocade actuelle. Ce projet permettrait de fluidifier le trafic tout en rétablissant des continuités pour les modes doux au niveau des carrefours de cet axe. Cet aménagement qui pourrait être mené dans un délai plus approprié par rapport aux enjeux de mobilité sera de plus adapté sur le long terme car il pourrait être requalifié en boulevard urbain selon les évolutions à venir.

Question complémentaire d'un usager :

Les études sur l'évolution de la société menées par Monsieur Jancovici indiquent que les foyers n'auront plus accès à l'avenir à autant de ressources et donc de véhicules par foyer, ce qui va diminuer de fait le trafic. Le projet est-il envisagé à l'aune de ces problèmes à venir ?

Réponse du Département :

C'est bien tout l'intérêt du scénario d'aménagement en lieu et place à plus court terme, d'ici 4 ou 5 ans, et qui permettra de s'adapter en fonction de l'effectivité de ces prévisions.

Question 19 posée par un usager :

Quand la RD 914 pourra-t-elle être aménagée ?

Réponse du Département :

Le projet est complexe mais facilité du fait de son anticipation lors de la création de la RD 914 et la maîtrise foncière pour son extension. Un démarrage des travaux en 2026 voire 2027 semble possible.

## Liste des participants

### Usagers (40 inscrits)

Pierre REYNAUD Pollestres

S. Victor GANDUU Perpignan

Gérard DERVIN Pollestres

M Th HAMELIN Pollestres

William DEROEUX Pollestres

Yves et Annick SIMERAY Pollestres

Jean JESUS Pollestres

Michel BETREMIEUX Pollestres

Pierre JOLY Pollestres

Rolland ALLIO Pollestres

Lucette QUINTANA Pollestres

Brigitte et Jean-Pierre BOBO Pollestres

Béatrice BRUAND Pollestres

Purificacion BARRE Pollestres

Armande BERNARD Pollestres

Dominique CIEN Pollestres

Liliane MANADE Perpignan

Dominique BES Pollestres

Martine POIZIN Villeneuve de la Raho

Monsieur et Madame Franck FOURRE Pollestres

Christian CAPTIER-DOMENACH Pollestres

François et Dominique LESAGE Pollestres

Johanny DUBREU Perpignan

Fabienne PLUJA Pollestres

Gilles Casas Pollestres

Monsieur et Madame Dominique MORALES Pollestres

David / Stéphanie SAUS /RUIZ Pollestres

Jacques / Dominique GAILLARD Pollestres

André / Susana SERRAT Pollestres

Marie OLLOIX Pollestres

Lionel SANCHEZ Pollestres

Cécile ROQUE Pollestres

### Département

Hermeline MALHERBE – Présidente du Département

Thierry GUELMENGER

Arnaud FELICI

David RICHARD

Christine LAFONT

Sébastien BERNIER

Stéphane MARI
<b>Ville Pollestres</b>
Liste élus
Pierre CONTET
Agents de la commune
<b>Perpignan Méditerranée</b>
Alain BLANC
Séverine COLLOMB